

Inscription
avant le ...

Connaître la biodiversité de ses prairies naturelles en lien avec les MAEC sur prairies

88 % de
satisfaction
pour nos
formations 2023

Jour 1 - au choix 18/04 à Briantes ou 23/04 à Parnac

Horaire : 9h30 -17h30

Jour 2 - 30/04 à Lys St Georges,

Horaire au choix : 9h00-12h30 ou 14h-17h30

Intervenante : Clotilde Moreau, chargée de mission à Indre Nature

Objectifs de la formation

- Comprendre l'intérêt de la préservation de la biodiversité liée aux prairies.
- Connaître le cahier des charges des MAEC sur prairies.
- Connaître la méthode de diagnostic d'une prairie et savoir reconnaître les plantes indicatrices de la liste des MAEC.

Modalités techniques et pédagogiques

- **Public** : Agriculteur.ice.s
- **Coût** : 29 €/h de formation, la formation est prise en charge par VIVEA pour les participants à jour de leur cotisation MSA, pour les autres merci d'entrer en contact avec la responsable de formation.
- **Pré-requis** : Avoir candidaté à une MAEC prairie et être retenu pour un engagement 2024.
- **Méthodes mobilisées** : Apports théoriques, application terrain et échanges
- **Modalités d'évaluation** : Questionnaire de satisfaction et tour de table oral.
- **Repas** : J1 au restaurant à confirmer , J2 pas de repas.

Renseignements, accessibilité aux personnes en situation de handicap et inscriptions :

Clémence Vermot-Fèvre, responsable de stage
vermotfevre.adar.bs@gmail.com - 07.65.27.76.95



Le crédit d'impôt à la formation :

Tout chef d'entreprise au régime du bénéficiaire réel peut bénéficier d'un crédit d'impôt lorsqu'il participe à des actions de formation professionnelle. Le montant du crédit d'impôt est égal au produit du nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures/an) par le taux horaire du Smic. Par exemple, vous êtes exploitant/e agricole, vous suivez cette formation de 07h00 en 2022, vous pourrez obtenir un crédit d'impôt de 71.75 € (= 7h00 x 10.25 €).

Les services de remplacement :

Ce sont des associations sous statut de groupement d'employeurs à vocation de remplacement. Elles assurent le remplacement de ses adhérents en cas d'absences pour maladie, congés, congés parentaux, mandats professionnels... et tout particulièrement pour la formation !

Service de Remplacement de l'Indre : 02.54.07.09.53.